

Communiqué du 22 juin 2020

Interdiction de faire des feux à ciel ouvert, ainsi que des feux d'artifices

La SOPFEU a émis une interdiction de faire des feux à ciel ouvert, depuis mardi le 16 juin dernier.

Votre responsabilité : La personne qui allume un feu est entièrement responsable des dommages qui en résultent même si elle est détentrice d'un permis. Il est de votre responsabilité de vérifier l'indice d'inflammabilité avec la SOPFEU.

Nous vous informerons, par communiqué, dès que la suspension de l'interdiction sera levée par la SOPFEU.

Veillez noter que les bureaux municipaux seront fermés le 24 juin et le 1 juillet

Bibliothèque municipale

Chère lectrice et cher lecteur, **exceptionnellement** la bibliothèque la sera ouverte mardi le 30 juin de 10h à 11h et de 18h30 à 19h30 sur rendez-vous seulement, car le 1^{er} juillet se sera fermé pour la fête du Canada.

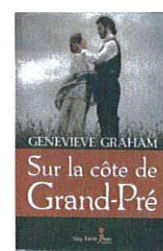
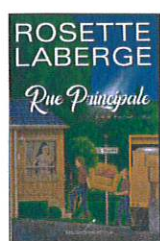
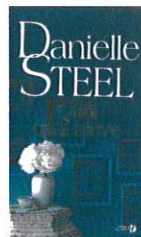
Pour les prochaines semaines, nous serons **ouverts le mercredi de 10h à 11h et en soirée de 18h30 à 19h30 seulement sur rendez-vous.**

Vous aurez des procédures à suivre pour remettre et venir chercher de nouveaux livres. Il faudra suivre les indications qui sont faites par le Réseau Biblio Montérégie

Vous **trouvez les procédures de prêt sans contact** à la suite de ces informations.

(le document sera aussi sur le Facebook municipal)

Voici quelques nouveautés à notre bibliothèque.



Service de prêt sans contact (service de ramassage à la porte ou au comptoir, service à l'auto et/ou livraison à domicile)

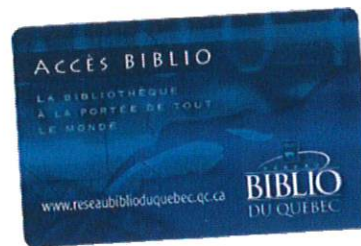
Afin de vous donner accès aux documents de la bibliothèque durant ces temps exceptionnels et en attendant la réouverture complète, vous pouvez réserver des documents via le catalogue en ligne. Votre bibliothèque vous contactera par la suite pour planifier la cueillette de vos documents lorsque votre commande sera prête.

Étapes à suivre :

1. S'assurer d'avoir une carte de membre valide.

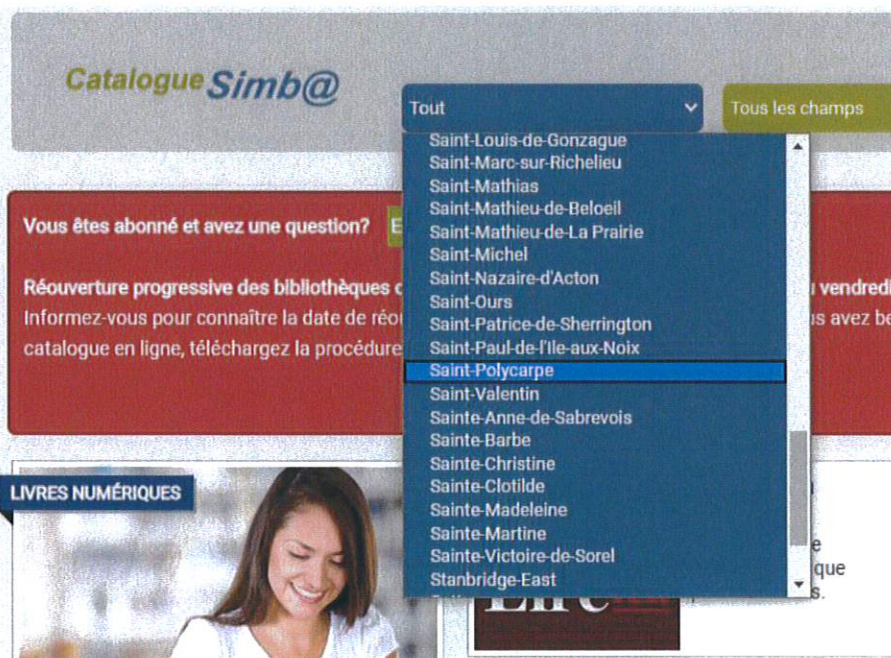
Vous devez avoir une carte de membre valide de la bibliothèque ainsi que votre numéro d'identification personnel (NIP).

Vous n'avez pas votre carte de membre ou elle est expirée? Contactez votre bibliothèque par téléphone ou par courriel. Si vous avez oublié votre NIP, vous pouvez en faire la demande [ici](#).

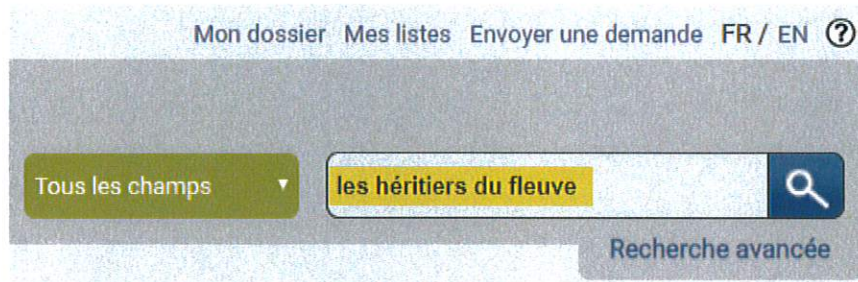


2. Réservez vos documents.

- Rendez-vous à l'adresse <https://simba2.crsbp.qc.ca/> pour accéder au catalogue en ligne.
- Sélectionnez votre bibliothèque dans le menu déroulant.



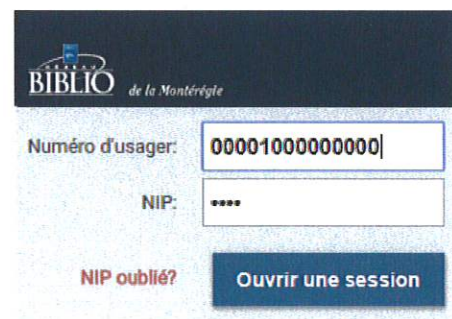
c) Faites une recherche pour trouver le document que vous aimeriez réserver.



d) Réservez les titres en cliquant sur le bouton « **Réserver** ». Vous pouvez réserver autant les documents disponibles que les documents empruntés. Toutefois, si vous réservez un document déjà emprunté, il se pourrait que le délai pour l'obtenir soit plus long que la normale, car plusieurs usagers ont encore leurs documents à la maison.

<p>1. </p> <p>2. </p>	<p>Les héritiers du fleuve, 1887-1893 par Tremblay-D'Essiambre, Louise, 1953- Publié en 2013 Disponible: 64</p> <p>Les héritiers du fleuve, 1931-1939 par Tremblay-D'Essiambre, Louise, 1953- Publié en 2014 Disponible: 62</p>	 <p>Réserver Envoi par SMS</p>  <p>Réserver Envoi par SMS</p>
--	---	---

e) Vous aurez besoin de votre carte de membre et votre NIP pour confirmer la réservation.



Il est à noter que vous ne pouvez pas faire de réservations sur les périodiques à partir du catalogue.

Si vous avez besoin d'aide, contactez votre bibliothèque ou remplissez le [formulaire en ligne](#) pour une demande d'assistance. Si vous n'avez pas accès au catalogue en ligne, vous pouvez également réserver les documents qui vous intéressent par courriel ou par téléphone.

3. Attendez l'appel de confirmation.

Un membre du personnel de la bibliothèque vous contactera afin de fixer un rendez-vous pour la cueillette de votre commande et vous expliquer la marche à suivre.

4. Récupérez votre commande à la bibliothèque.

Présentez-vous à la bibliothèque, à la plage horaire convenue, en suivant les directives qui vous ont été données.

Retour des documents

Si vous souhaitez retourner des documents, vous devez les déposer dans la chute à livres ou dans un autre endroit désigné par le personnel de la bibliothèque.

Bonne lecture!